Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

ID: 027-200070142-20250306-04_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND ELLE

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués Etaient présents :

Amfreville-les-Champs M. Cordier. En exercice: 48 Bacqueville M. Collette,

Beauficel-en-Lyons Mme Doinel. Bosquentin Mme Fouquet,

Bourg-Beaudouin M. Halot,

Présents: 43 Charleval Mme Héquet, M. Emo,

Votants: 47 Douville-sur-Andelle M. Cramer, Fleury-la-Forêt M. Godebout,

> Fleury-sur-Andelle MM. Gavelle, Vieillard.R.,

Flipou M. Cousin.

Houville-en-Vexin M. Lebreton. Date de convocation : Le Tronquay Mme Marteau. Le : 28 février 2025 Les Hogues Mme Bachelet.

Letteguives Mme Grégoire, Lilly Mme Lancien, Lisors M. Herbin, Lorleau Mme Grouchy, Lyons-la-Forêt M. Baldari,

Délibération affichée Ménesqueville M. Cahagne, Le:

> Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Mutel,

Perruel M. Quéné,

Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert,

Radepont M. Minier. Renneville M. Vieillard G.,

Romilly-sur-Andelle Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,

Rosav-sur-Lieure M. Béharel. Touffreville Mme Malhaire,

Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau, Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,

Vascoeuil M. Moëns.

Absente: Mme Damois.

Pouvoirs: M. Calais à M. Emo, Mme Dalissier à Mme Hequet, M. Zielinski à M. Gavelle, Mme Julien à Mme Simon.

Personnel : convention d'adhésion au service de missions temporaires avec le Centre de gestion de l'Eure : autorisation de signature

Vu le code général de la fonction publique ;

7 Vu l'avis favorable de la commission finances et affaires générales en date du 13 février 2025

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 25 février 2025 ;

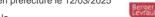
Le Centre de gestion de l'Eure propose un service de remplacement destiné à faciliter la gestion des ressources humaines des collectivités locales. Il offre la possibilité de recourir de manière temporaire à des agents contractuels afin de remplacer des agents momentanément absents. Ces agents contractuels pourront ainsi effectuer des missions temporaires ou pourvoir à un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu par un agent titulaire.

L'adhésion à ce service est gratuite. Le Centre de gestion ne facturera la Communauté de communes que si elle a recours à la mise

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



à disposition d'un agent.

Dans ce cas, il sera appliqué des frais de gestion à hauteur de 7 % du coût total de l'agent.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service de missions temporaires avec le Centre de gestion de l'Eure, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Rue Martin Lie 27380 CF RLF Vol.

Arnaud GODEBOUT

Jean-Luc ROMET

<u>Voies et délais de recours :</u> la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle- même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.